
[Imprimer](#)

Paris-Saclay va innover avec l'Ademe pour lutter contre le changement climatique

Image

L'établissement public d'aménagement Paris-Saclay a signé, début mai 2018, un contrat de partenariat triennal avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Ile-de-France, visant à engager des actions innovantes en matière de territoire durable ; de transition énergétique et d'économie circulaire.

L'Ademe Ile-de-France et l'établissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay ont signé « un accord partenarial qui les engage pour les trois prochaines années, afin de renforcer la cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire, d'apporter de la lisibilité à l'ensemble des acteurs, et d'engager des actions innovantes », ont précisé les deux institutions.



L'EPA Paris-Saclay s'était doté, dès 2014, d'une stratégie EcoTerritoire, articulée autour de six objectifs:

- Réussir la transition énergétique afin de valoriser des énergies locales et renouvelables.
- Faciliter la mobilité à faible impact, tant du point de vue des émissions de polluants atmosphériques que de la congestion du trafic.
- Contribuer au développement de nouveaux rapports entre les pôles urbains et les espaces

naturels et agricoles.

- Bâtir une vue d'ensemble des besoins en matériaux de construction et des quantités de déchets qui seront produits, pour identifier les leviers qui permettront de réduire les uns et les autres.
- Adopter une approche globale du cycle de l'eau du plateau de Saclay.
- S'appuyer sur le numérique comme un accélérateur de la transition énergétique du territoire.

Réemploi de matériaux de déconstruction

Désormais, trois domaines d'intervention sont inscrits dans le partenariat entre l'Ademe et l'EPA Paris-Saclay :

- ville et territoire durables ;
- transition énergétique ;
- économie circulaire / déchets.

Sur le premier thème, il s'agira notamment d'étudier un modèle de vente directe de produits agricoles en circuits courts, mais aussi des solutions de mobilité innovantes sur le plateau de Saclay, ou encore de mener une politique d'économie collaborative. Dans le domaine de l'énergie, les priorités sont d'améliorer l'efficacité du bâti comme de développer des projets d'énergies renouvelables. Enfin, en matière d'économie circulaire, l'accord prévoit l'expérimentation de solutions valorisant ou réemployant des matériaux issus de déconstruction et des terres excavées dans le cadre des projets d'aménagement. Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une politique systématique d'approvisionnement en écomatériaux auprès des filières locales (modalités techniques, juridiques, économiques) sera également réalisée.

Financer la recherche et les projets

L'Ademe accompagnera l'EPA Paris-Saclay « en soutenant notamment la réalisation de nouvelles études et de nouveaux outils », précise l'Agence, rappelant qu'elle mobilise le fonds chaleur et le fonds déchets pour le financement de projets, mais aussi qu'elle « anime, oriente et soutient financièrement la recherche, le développement et l'innovation [via] un continuum d'instruments de financement partant des thèses pour aller vers les projets de recherche, de développement, de démonstration et d'innovation (Programme d'investissements d'avenir) ».

Le même jour, l'Ademe Ile-de-France a signé un contrat d'objectifs territoire énergie climat (Cotec) avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay, prévoyant pour celle-ci un accompagnement mais aussi des financements pouvant atteindre 450 000 euros sur 40 mois. Sept actions principales ont été retenues dans les domaines de l'énergie, de l'économie circulaire, du court-voiturage ou encore du soutien à l'agriculture locale.